

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant prolongation de la suspension d'engagement du caporal Anthony FONTES du CIS REALMONT

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure,

VU l'arrêté de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Tarn en date du 12 juin 2014, portant suspension d'engagement du caporal Anthony FONTES, à compter du 31 mai 2014 pour une durée d'un an,

VU la demande du caporal Anthony FONTES de prolonger sa suspension d'engagement, pour une durée d'un an, à compter du 31 mai 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de REALMONT,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

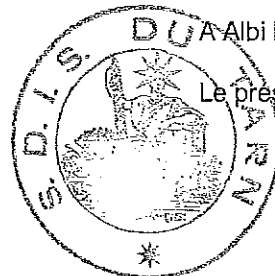
ARRÊTE :

Article 1^{er} : La suspension d'engagement du caporal Anthony FONTES, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de REALMONT, est prolongée, à compter du 31 mai 2015 pour une durée d'un an.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

22 MAI 2015

Certifié exécutoire compte tenu de la notification du :



Le président du conseil d'administration du SDIS

Michel BENOIT